Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Note d'enjeux de l'État

dans le cadre
de la révision du
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
du Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais

Carte : Direction Départementale des Territoires du Loiret

Quel développement territorial équilibré et durable pour le Pays ?

Août 2015

➲ 181, rue de Bourgogne 45042 ORLÉANS CEDEX ✆ Standard : 02.38.91.45.45 - Télécopie : 02.38.52.46.71
➲ Bureaux : Cité Coligny 131, rue du faubourg Bannier 45000 ORLÉANS

Les finalités de la note d'enjeux de l'État :

Dans le cadre de la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, cette note d'enjeux vise à favoriser la prise en compte des avancées du grenelle de l'environnement et de la loi pour un urbanisme rénové. Elle a pour objectifs de synthétiser l'expression du point de vue de l'État sur le territoire et son développement au regard des cinq finalités de la transition écologique :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La note présente en trois parties (*cf. sommaire ci-dessous*) les enjeux que l'État considère majeurs pour assurer un développement durable du pays. Elle permet de dégager les principales questions auxquelles devra répondre le projet de territoire, à court et moyen termes, pour faire du SCoT un document de planification pleinement intégrateur des politiques publiques. Elle accompagne le porter à connaissance (PAC) qui expose le cadre législatif et réglementaire de la procédure pour la contribution des services de l'État à l'action publique locale.

Ces deux documents sont fournis en amont de la révision pour préparer les débats à venir et accompagner les acteurs dans la hiérarchisation des problématiques soulevées, centrées sur les besoins des habitants et le respect de l'environnement. Le discours porté est illustré par des mots-clés ou des idées directrices qui soulignent les points de vigilance ou les leviers d'action mobilisables par les acteurs du SCoT. Il pourra s'enrichir au fur et à mesure de l'avancement des réflexions et s'adapter en fonction :

- des évolutions conjoncturelles et des tendances structurelles en œuvre au sein du territoire (expansion de la région parisienne, augmentation du coût de l'énergie...) ;
- des politiques publiques nationales prioritaires en matière d'agriculture, de protection des milieux et de la biodiversité, d'habitat, de mobilité ou de gestion des territoires.

Il conviendra après la révision du SCoT de suivre les évolutions conduites en mesurant les écarts avec les prévisions et en ajustant les enjeux identifiés au regard des pistes de progrès attendus.

Sommaire

Page

I. Mettre en valeur le territoire du pays **3**
1. Une armature urbaine à conforter pour maîtriser la consommation d'espace 3
2. Valoriser les atouts du milieu rural et les efforts de modernisation économique 6
II. Pour une transition écologique du pays **9**
3. Intégrer les orientations du SAGE et économiser les ressources naturelles 9
4. Des nuisances et des risques à prendre en compte 10
5. Un aménagement du territoire qui anticipe les effets du changement climatique 11
III. Développer les coopérations inter-territoriales **12**
6. Former une vision partagée du pays 12
7. Développer les interfaces avec les territoires voisins 13
8. Promouvoir la démocratie locale 13

Annexes

Lexique - Index des illustrations - Cartes diverses

I. Mettre en valeur le territoire du pays

UN PAYS SOUS L'INFLUENCE DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS SITUÉES À SA PÉRIPHÉRIE ET QUI BÉNÉFICIE DE LEUR PROSPÉRITÉ

La situation dans le Loiret est marquée ces dernières années par une accélération de l'extension des grandes aires urbaines - Orléans, Paris – et pour une moindre part de Montargis sous un double effet démographique :

- excédent migratoire et naturel, présent dans l'ouest du département, avec une croissance du nombre de ménages (desserrement, recomposition) plus forte que l'augmentation de population, inégalement répartie au sein des territoires *(voir carte en annexe)* ;
- concentration de l'emploi sur les périphéries des grandes centralités au détriment des zones rurales qui constituent la majeure partie du pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

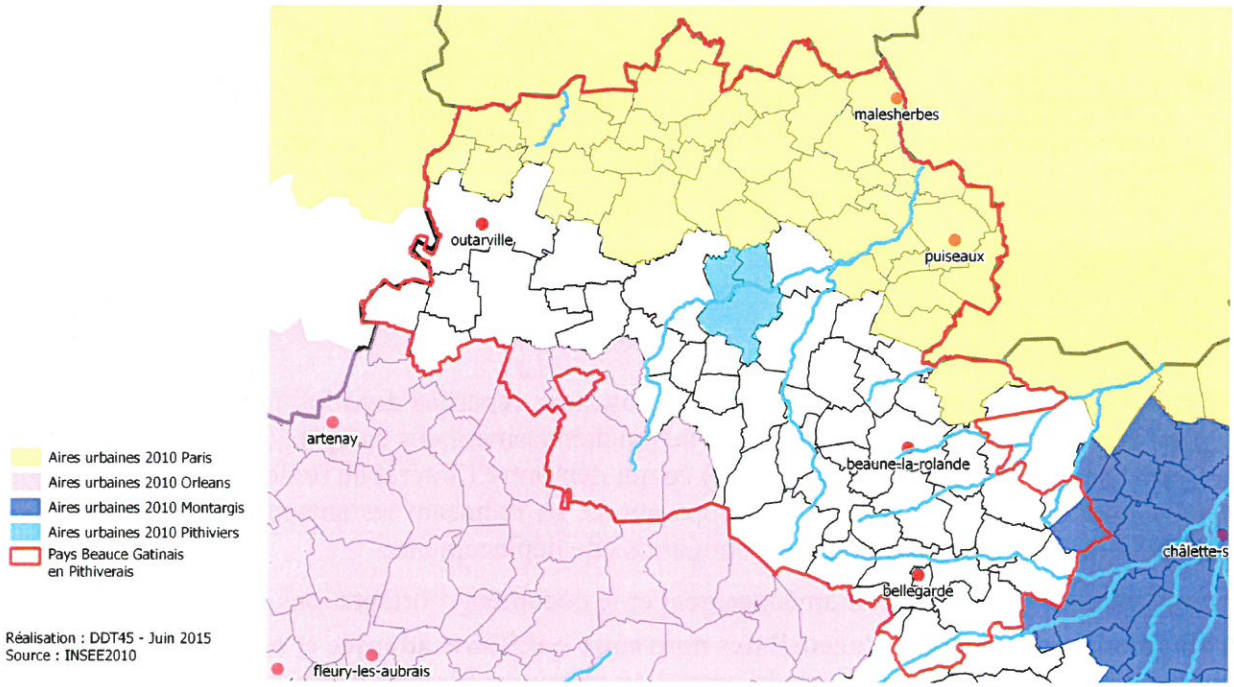

L'expansion des aires urbaines riveraines polarise le territoire et menace le rayonnement du Pithiverais

1. <u>Une armature urbaine à conforter pour maîtriser la consommation d'espace</u> :

Si le pays reste un territoire relativement prospère grâce à son dynamisme démographique, les dernières évolutions semblent moins favorables. L'apport migratoire issu pour une bonne part de l'expansion de la région parisienne ou du grand Orléans se ralentit avec, à terme une menace quant au vieillissement de la population, et sa répartition actuelle dans les communes rurales interroge. La dispersion de l'habitat dans les franges éloignées s'est accentuée au cours des trois premières années du SCoT avec des conséquences immédiates en termes de temps de transport.

D'après l'étude réalisée par l'INSEE en 2012 sur l'ensemble de la région dont est extraite la carte en page suivante, les habitants de la majorité du territoire du pays ont des dépenses énergétiques fortes à moyennes (marron foncé et clair) avec, dans quelques communes, une surreprésentation de ménages dépendants de l'automobile pour leurs déplacements vers l'Île-de-France (Rouvres-Saint-Jean, Andonville... en bleu) et des dépenses de logement (Saint-Michel en vert) sur le Beaunois. C'est la partie orientale du pays qui compte le parc privé le plus ancien avec le taux de vacance le plus élevé et d'importants besoins de lutte contre l'habitat indigne ou dégradé *(voir cartes en annexe)*.

Approche territoriale de la vulnérabilité énergétique des ménages en 2010

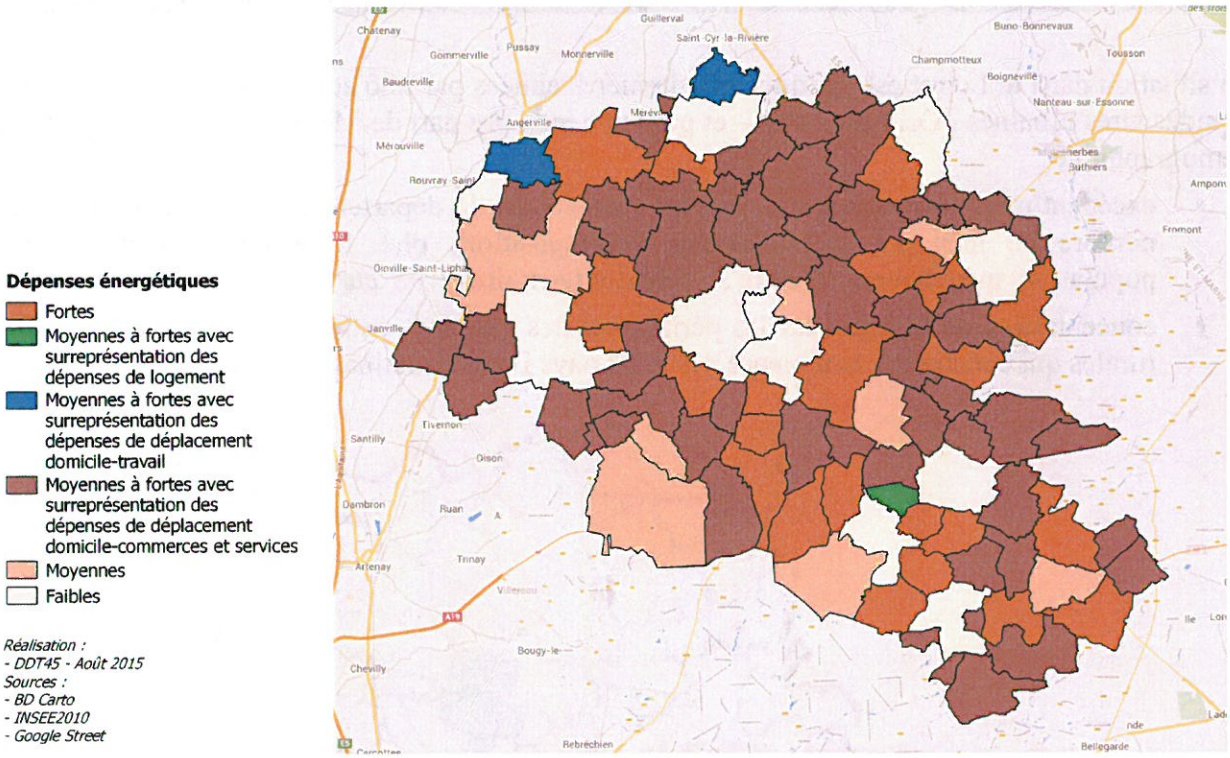

Les résultats révèlent que ce sont les classes moyennes réparties dans les espaces ruraux du centre du pays qui sont les plus fragilisées en cas de renchérissement des énergies fossiles. La situation est plus satisfaisante sur les pôles (beige clair) ce qui démontre l'intérêt de renforcer l'armature urbaine du pays pour faciliter l'intégration des populations, en réduisant les antagonismes entre modes de vie citadin et rural, tout en limitant les obligations de déplacements.

Il convient donc que le projet d'aménagement et le document d'orientations du SCoT s'attachent à :

Promouvoir une stratégie d'accueil des nouveaux habitants adaptée et conforter l'armature du pays : renforcement du pôle urbain central où se trouvent le plus de services offerts et des pôles structurants pour contribuer à maintenir les jeunes en formation initiale et les jeunes actifs actuellement attirés par les agglomérations voisines.

Favoriser les modes alternatifs à la voiture particulière et apporter une offre de transports en commun adaptée à la faible densité : amélioration de l'accessibilité (stationnement deux-roues, réseau d'aires de covoiturage) / optimisation des services interurbains de transport en commun (TC régulier ou à la demande) et des dessertes multimodales, articulation avec la desserte ferroviaire *(Voir carte en annexe)*.

Le SCoT veillera à limiter l'ouverture à l'urbanisation des zones rurales pour prévenir l'émiettement des espaces agricoles au bénéfice des cœurs de ville et des secteurs disposant d'équipements et de services à proximité des dessertes par les transports publics.

Le tissu urbain du pays est constitué d'un réseau de villages et de petites villes. La trame historique des bourgs et des hameaux obéit à des règles de compacité et de continuité bâtie centrée sur un axe principal ou un carrefour, avec une tendance à l'extension le long des routes par un développement pavillonnaire assez consommateur d'espace qui rompt avec l'organisation urbaine traditionnelle.

Les objectifs actuellement retenus dans le SCoT en matière de logements sont convenablement évalués. Toutefois, une meilleure répartition territoriale avec une diversification des réponses apportées aux besoins locaux – pour rompre avec la prédominance de maisons individuelles en accession à la propriété - sont sans doute nécessaires pour prévenir l'altération des entrées de ville et améliorer le quotidien des habitants. Il faut parvenir à proposer de nouvelles formes urbaines favorisant le vivre ensemble et la mixité sociale sur les pôles équipés.

Cette orientation est la seule capable de limiter la consommation foncière - plus de cinq cents hectares pour l'habitat entre 2005 et 2009 dans le Loiret - et de réduire les effets de la pression urbaine, sensibles sur la majorité du territoire.

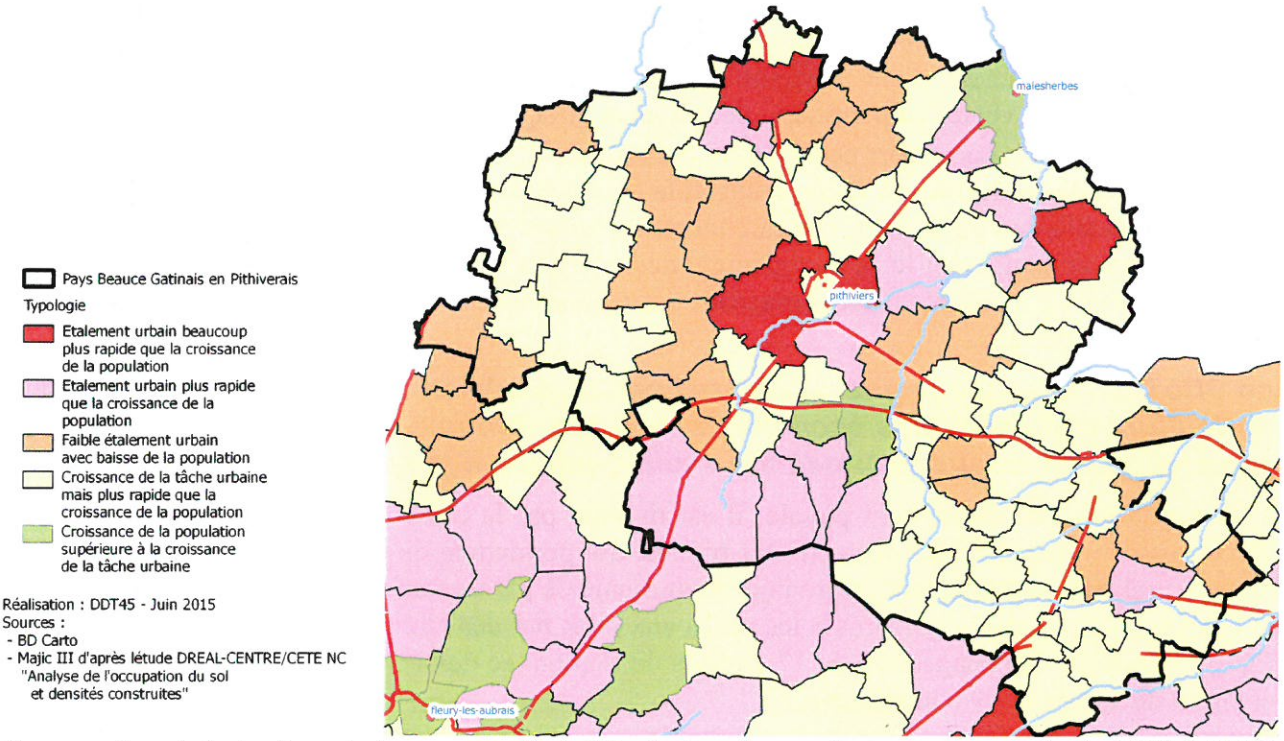

Progression de la tache urbaine comparée à l'évolution de population communale de 1962 à 2008

Lutter contre l'étalement urbain et développer la qualité urbaine : limiter l'artificialisation des terres agricoles par des objectifs chiffrés de réduction et par l'instauration de mesures de protection (périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains, Zones Agricoles Protégées) pour prévenir l'émiettement territorial et la banalisation des paysages / définir des zones urbanisées où intensifier le développement de l'habitat (diversification structurelle et fonctionnelle, promotion du BIMBY...) et favoriser l'amélioration du parc privé (performances énergétiques des logements neufs et anciens, développement de l'offre locative, nue ou meublée, y compris pour l'hébergement ou l'accueil de travailleurs saisonniers, lutte contre l'habitat dégradé).

Apporter une réponse diversifiée aux besoins en logements et favoriser l'émergence d'Écoquartiers : rechercher l'adéquation entre l'offre de logements et la taille ou les revenus des ménages *(voir cartes en annexe)*, adaptation en fonction des étapes de la vie (étudiants, jeunes couples, familles, personnes âgées...) habitat intergénérationnel, participatif, etc. / limiter l'impact environnemental des nouveaux quartiers tout en proposant un cadre de vie attractif et agréable.

Le SCoT devra favoriser une plus grande diversité de l'offre produite par construction neuve (localisation, niveau de prix et formes nouvelles) et l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements existants pour faciliter les parcours résidentiels de tous.

2. Valoriser les atouts du milieu rural et les efforts de modernisation économique :

Dans le périmètre du pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, l'agriculture est prédominante, elle constitue un secteur économique majeur, bénéficiant de capacités de production à haut potentiel (qualité des sols et des cultures, irrigation, technicité des exploitations) et de pôles de transformation agro-alimentaire à forte valorisation.
La vitalité de ces deux secteurs nécessite que ces moyens de production et la structure des exploitations puissent être garantis dans le temps, en limitant la perte des surfaces utilisées *(cf. §1)* tant en milieu rural ouvert qu'en milieu péri-urbain, où la préservation du foncier agricole constitue une urgence et un enjeu fort pour :

- le développement d'une agriculture de proximité / mise en place des circuits courts (production /vente) en périphérie des villes et villages ;
- le maintien des corridors écologiques et la préservation de la biodiversité.

Accompagner la mutation du secteur agricole : freiner la réduction du nombre d'exploitations en facilitant l'installation de nouveaux agriculteurs, contribuer à la transition écologique et énergétique des territoires en maîtrisant le développement des énergies renouvelables, fréquemment implantées sur des espaces agricoles et en accompagnant des démarches novatrices *(cf. §3)* sur l'utilisation des ressources et matériaux.

Le SCoT devra accompagner la diversification des filières agricoles* (voir chapitre II) *agriculture maîtrisée, plus économe en eau et autonome en énergie, méthanisation, production alimentaire de proximité, multifonctionnalité spatiale... et forestières.

Si le pays reste peu densément peuplé, il est marqué par la présence humaine. Ses espaces sont parcourus de routes, héritées des activités rurales, qui permettent de les traverser : cette trame offre un potentiel encore faiblement utilisé pour le tourisme de passage comme sédentaire. Il faut faciliter le chaînage patrimonial et organiser les accès aux sites par des circulations douces (initiative de la CC du Beaunois : aménagement de 17 circuits de randonnée desservant la forêt, la Rimarde et des étangs à découvrir sur 9 communes).

Préserver les richesses naturelles, patrimoniales et développer le tourisme : il convient de mieux faire connaître les atouts (de nombreux sites et édifices du pays sont protégés) et mettre en valeur le patrimoine bâti lors de l'aménagement des espaces publics des villages et des bourgs, sauvegarder et restaurer le patrimoine naturel (mares et haies) en faveur de la biodiversité démarche trames vertes et bleues *(voir carte page suivante)* / inventaire pour les protection et restauration des zones humides / préservation des vallées / soutien aux équipements socio-culturels : musée des parfums / promotion des animations artistiques et culturelles : route du blé, spectacles, cinéma mobile...

Préserver les attraits paysagers et le cadre de vie :

- **Beauce et Gâtinais** augmenter les surfaces boisées, restaurer ou préserver les continuités écologiques, notamment des effets de coupure des grandes liaisons (projet de LGV POCL), favoriser le développement éolien dans les zones favorables délimitées par le SRCAE en veillant à la préservation de ces paysages ouverts très sensibles aux atteintes, combattre le mitage par l'urbanisation et les équipements et favoriser le tourisme vert ;
- **Forêt d'Orléans**, maîtriser l'évolution des massifs forestiers (maintien des clairières, lisières et franges bocagères)

Le SCoT devra prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale des territoires qui forge l'identité locale et veiller à leur protection. Il devra intégrer les apports du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et valoriser les travaux conduits sur les chartes architecturales pour une meilleure insertion paysagère et le développement de la dynamique touristique.

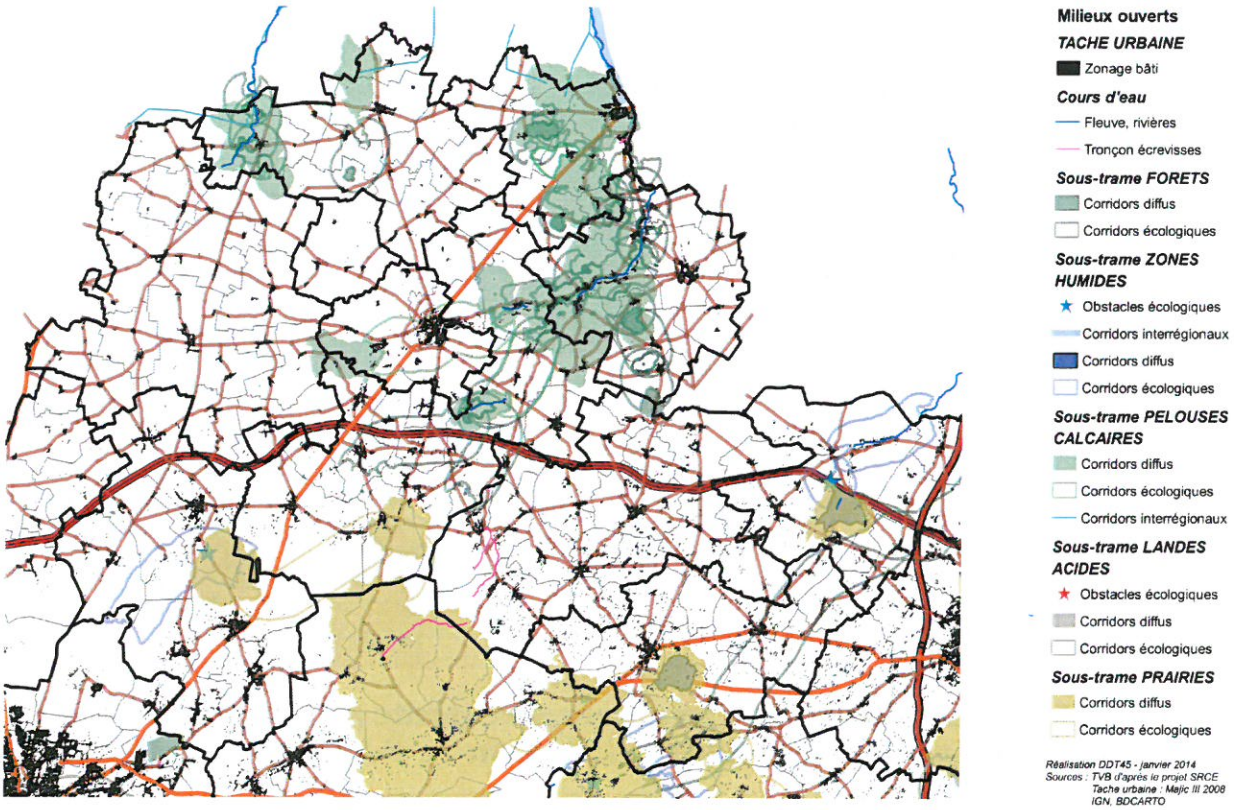

Trames verte et bleue

Le développement important de zones d'activités et de plates-formes de logistique très consommatrices d'espace (800 ha en 20 ans) est une caractéristique forte du Loiret (4ème rang national hors Île-de-France). Elle tient à la présence de plusieurs autoroutes dans le département.

Lors de l'engagement de son SCoT, le pays était à l'écart des grandes infrastructures. Il a souhaité relancer son développement en accompagnant la construction de l'A19 (Artenay – Courtenay) par la création ou l'extension de Zones d'Activités et diversifier son économie menacée par un recul de l'industrie de production (perte de 1.700 emplois).

Maîtriser le développement économique : identifier les friches urbaines et industrielles pour favoriser leur reconversion - accompagner les efforts de renouvellement (quartiers de la politique de la ville à Pithiviers) et prévenir la concurrence territoriale (création / extension de zones d'activités économiques) définition d'une stratégie d'implantation artisanale et commerciale privilégiant la densification des zones existantes (mutualisation, économie circulaire) imaginer des offres innovantes : développement des Plans de déplacements d'Entreprise (PDE et PDIE), des réseaux numériques (NTIC).

Il faut soutenir l'essor de l'économie résidentielle (création de maisons de services au public, …) et conforter les services de proximité *(voir cartes page suivante)* offre de santé, commerces de ville au travers d'un schéma de développement (SDC) ou d'un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC).

Accompagner la tertiarisation et développer les services : le déclin de l'industrie, constaté au niveau français, est en partie compensé par une croissance du secteur tertiaire et des activités dans le domaine des énergies renouvelables qui pourraient servir de tremplin à condition qu'elles soient soutenues par des efforts en direction de la formation et de l'apprentissage (enseignement agricole, etc.).

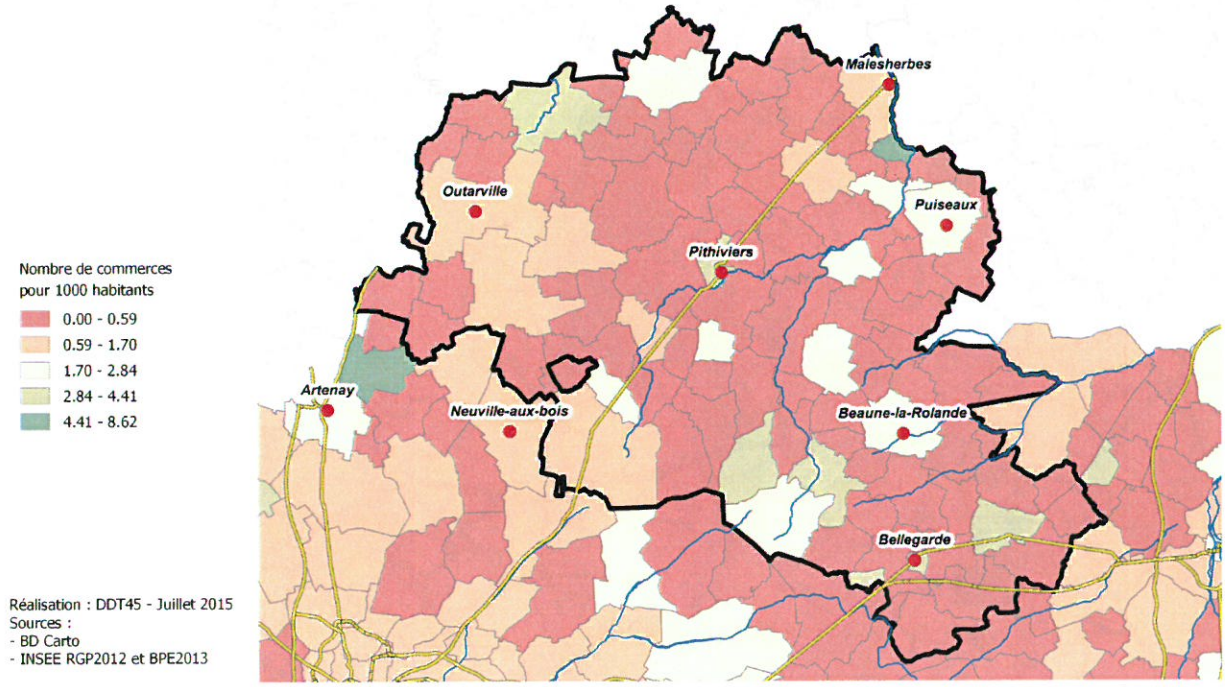

Nombre de commerces dits de première nécessité pour 1000 habitants (boulangerie, épicerie-superette, boucherie-charcuterie, presse)

Les orientations du SCoT devront renforcer l'attractivité du pays en accompagnant la dynamique de tertiarisation à l'œuvre au profit de l'économie résidentielle et favoriser la diversification territoriale : nouvelles technologies (information, énergie, etc.)

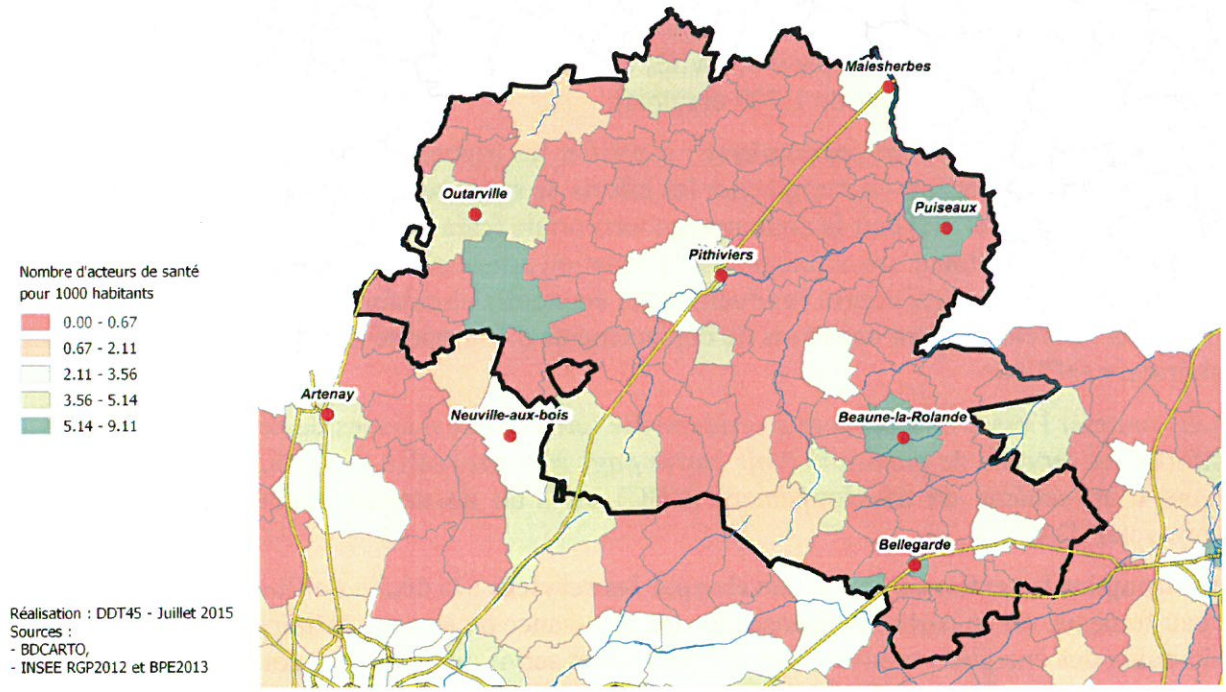

Nombre d'acteurs de santé de proximité pour 1000 habitants (pharmacies, généralistes omnipraticiens, infirmières, dentistes, kinésithérapeuthes)

II. Pour une transition écologique du pays

CONCILIER ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT PAR DES MESURES FAVORABLES À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le SCoT devra déterminer dans son document d'orientations et d'objectifs (DOO), les conditions à réunir pour garantir un cadre de vie environnemental, sanitaire et urbain de qualité pour tous.

3. Intégrer les orientations du SAGE et économiser les ressources naturelles :

La révision du SCoT sera l'occasion d'intégrer dans les orientations du projet d'aménagement les grands objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE interdépartemental) de la Nappe de Beauce récemment approuvé et notamment :

Gérer quantitativement la ressource en eau : maîtriser les prélèvements pour l'irrigation et prévenir des conflits d'usage (prévenir les restrictions estivales pour sécuriser l'alimentation en eau potable / développer des filières agricoles plus économes en eau, utiliser « l'eau verte »)

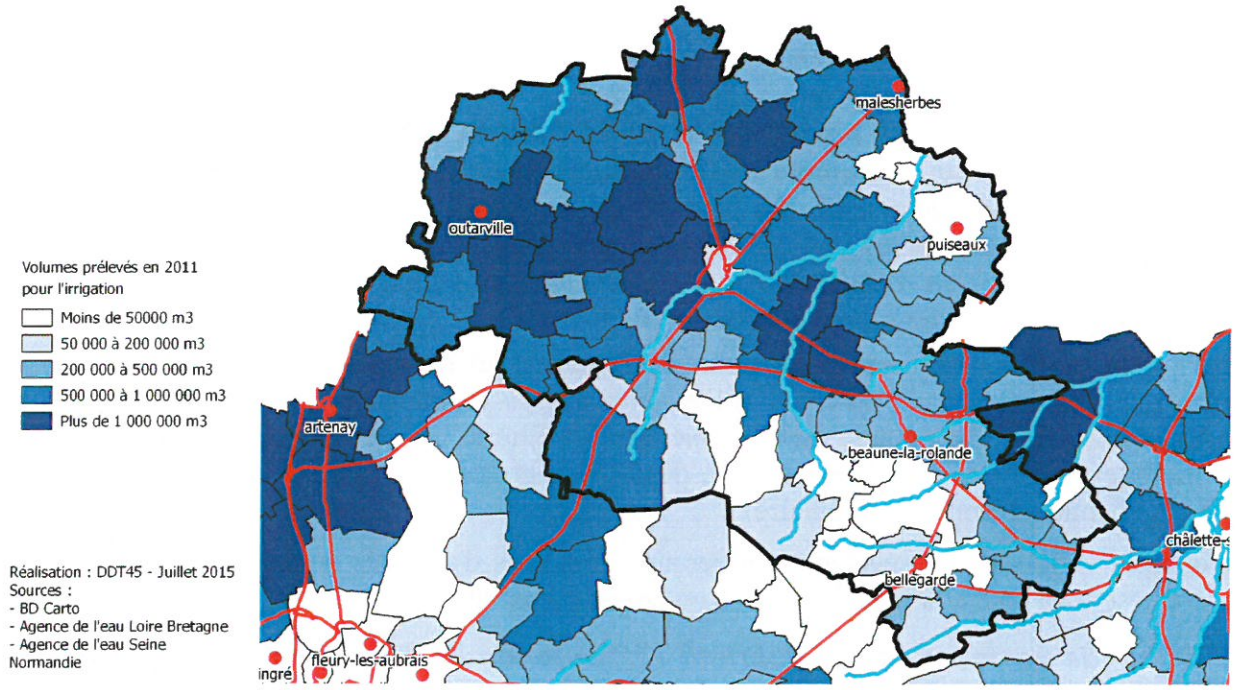

Garantir la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable : réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis de la pollution des eaux souterraines *(cf. §4)*, préserver les captages, sécuriser la distribution, inter-connexion et bon état des réseaux, améliorer la gestion de l'assainissement des eaux usées et maîtriser les eaux pluviales et de ruissellement pour ne pas augmenter la vulnérabilité des champs d'expansion des zones inondables.

Le SCoT devra permettre le rétablissement de la qualité des milieux et préserver durablement les ressources naturelles en poursuivant la mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable.

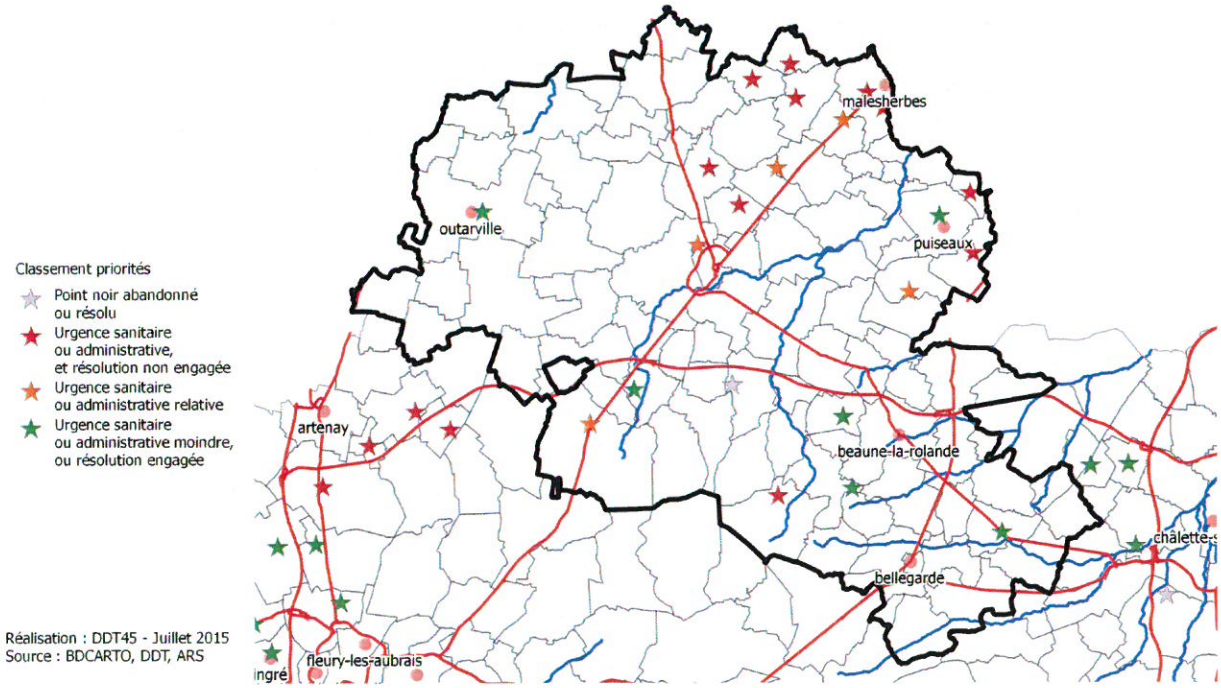

L'eau potable est touchée par la pollution.

Promouvoir l'essor d'une économie verte : développement de modes de production respectueux de l'environnement et de la santé des personnes (réduction des intrants, maîtrise de l'irrigation, circuits courts) généralisation des initiatives déjà présentes sur le territoire, comme pour les démarches volontaires en « agri-écologie » / limitation des émissions de gaz à effet de serre et développement des énergies renouvelables.

Veiller à la maîtrise des consommations énergétiques et de matières : diversifier le bouquet énergétique (valorisation du potentiel éolien, biomasse) / maintenir le potentiel en matériaux de construction nécessaires pour le pays / structurer les filières de recyclage (déchets électriques et électroniques, déchets verts) / seconde vie des objets, granulats / réutilisation des déchets inertes issus des chantiers (économie circulaire).

L'économie verte s'adresse également à certains domaines d'activités pour lesquels des efforts de recherche sont en cours (anticipation du changement climatique sur les forêts, *cf. §5*).

Le SCoT devra favoriser la sobriété et l'autonomie locale par le recyclage et le développement des énergies renouvelables.

4. Des nuisances et des risques à prendre en compte :

Comme indiqué précédemment le pays subit l'empreinte de ses habitants : leurs activités sont génératrices de richesse mais également porteuses de nuisances et de risques de pollution qu'il convient de réduire. Il est également concerné par des risques naturels (mouvements de terrain par retrait gonflement des argiles, inondation,...) et technologiques (installations classées, trans ports de matières dangereuses...). Le développement attendu lors des prochaines années nécessite donc d'amplifier les efforts de prévention des populations exposées.

Limiter les pollutions diffuses et les nuisances : des eaux *(cf. §3)* et de l'air par l'agriculture (intrants : nitrates et produits phytosanitaires), l'industrie (métaux lourds, poussières, méthane), l'assainissement (pollutions organiques) / par les transports - pollution de l'air (oxydes d'azote et particules), le bruit des infrastructures (rail, route et aérodromes) pour lesquels les dispositions – Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'État et du Département - ont été mises en place ou révisées depuis l'adoption du SCoT.

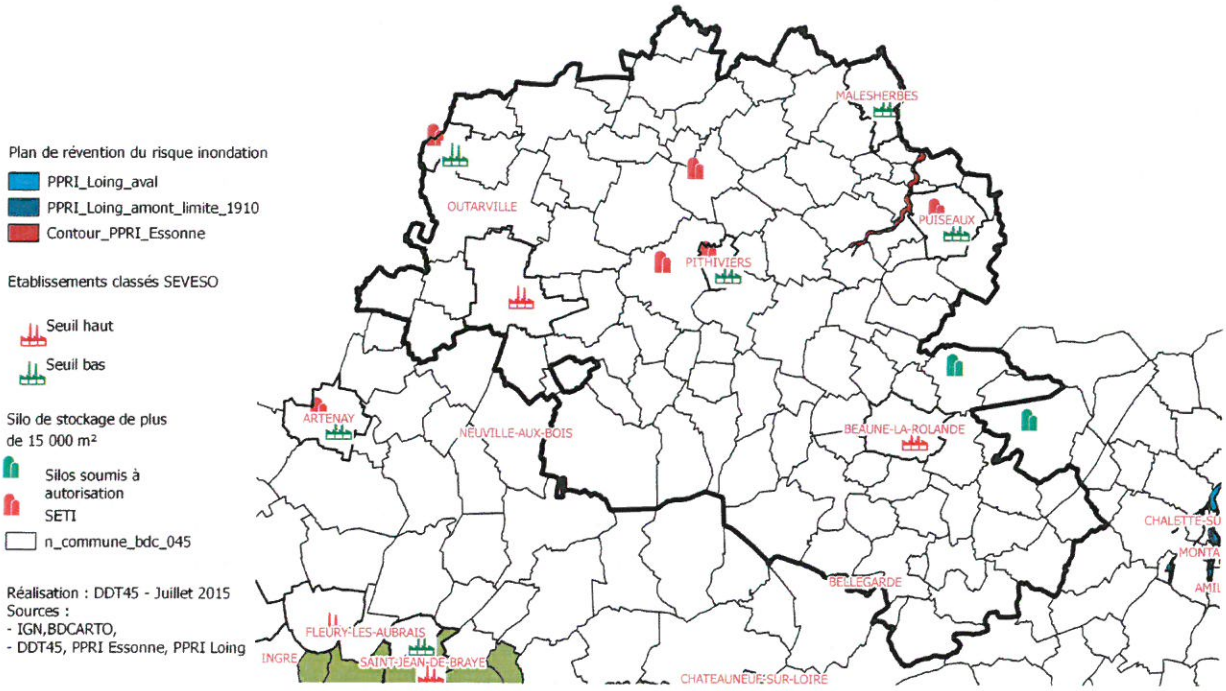

Communes et zonages sous contraintes de risques technologiques ou naturels

Maîtriser les risques : La majorité de ces risques sont bien identifiés, comme par exemple les établissements classés SEVESO, les silos de stockage ou le risque d'inondation lié à la vallée de l'Essonne qui dispose d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Le SCoT devra tenir compte des risques naturels (inondation, retrait-gonflement des argiles, etc.) et anthropiques (établissements classés, silos agricoles, transport des matières dangereuses, sécurité routière, etc.) auxquels les territoires sont exposés et adopter des mesures de prévention pour en limiter les effets.

5. Un aménagement du territoire qui anticipe les effets du changement climatique :

Le changement climatique pourrait influer sur la diversité des territoires qui s'en trouverait profondément bouleversée : la géographie des zones agricoles, la physionomie de la végétation des grands massifs forestiers *(voir illustration en annexe)*, les régimes des bassins versants ou l'alimentation des nappes souterraines, sont appelés à une profonde transformation alors que la répartition des espèces faunistiques et floristiques, protégées ou non, évoluera de manière conséquente.
Ainsi, les perspectives de valorisation de la richesse patrimoniale et les adaptations des pratiques agricoles devront s'accorder avec les évolutions liées au changement climatique qui peuvent être positives - l'attractivité touristique locale pourrait bénéficier des modifications de comportements - ou négatives - perte d'habitats, migrations d'espèces, évolution du milieu forestier appartenant à l'ensemble atlantique (forêt d'Orléans) vers l'ensemble aquitain (dominante de pins maritimes) -.

L'objectif étant que les orientations du SCoT permettent de :

Réduire les impacts attendus des phénomènes météorologiques extrêmes : Le phénomène de réchauffement climatique devrait s'accompagner d'une instabilité accrue du climat (tempêtes, inondations, canicules, sécheresses, ...) et aura une incidence significative sur la probabilité de risques naturels (retrait gonflement des argiles, incendie, lutte contre les espèces invasives...) et sur leur intensité.

Réduire les impacts attendus sur la santé humaine : blessures et décès induits par les phénomènes climatiques / surmortalités (canicules ou îlots de chaleur en ville) / recrudescence des affections respiratoires (épisodes ozone, particules fines), allergies (interaction chaleur et pollution par pollens) / émergence ou ré-émergence de maladies infectieuses / phénomènes de prolifération bactérienne dans l'eau / Identifier et informer les personnes sensibles.

Le SCoT devra s'attacher à développer les projets dont les incidences prévisibles ne portent pas atteinte au cadre de vie des générations futures.

Le SCoT devra identifier quels pourraient être les effets de différents scénarios climatiques à moyen terme afin d'établir les incidences favorables (viabilité hivernale...) ou plus contraignantes (disponibilité en eau...) pour le territoire et les infrastructures et de faire des propositions, tenant compte des coûts et risques associés, pour pouvoir prendre des mesures en fonction des tendances observées (choix de cultures ou d'essences arborées par exemple).

III. Développer les coopérations inter-territoriales

UNE GOUVERNANCE POUR ORGANISER LA GESTION TERRITORIALE DU PAYS

Le territoire du pays compte actuellement 8 communautés de communes dont le périmètre s'appuie pour la majorité d'entre elles sur l'ancien découpage cantonal abrogé en 2014. Actuellement des réflexions sont conduites pour redéfinir avant la fin de la révision du SCoT la carte politique au sein du pays par regroupement de communes entre-elles pour la création d'une commune nouvelle et/ou par fusion de communautés.

6. Former une vision partagée du pays :

L'élaboration volontaire du SCoT engagée en 2007, comme la décision prise en février de procéder à sa révision pour tenir compte des évolutions importantes intervenues depuis (approbation des SDAGE et du SAGE de la Nappe de Beauce, Grenelle de l'Environnement) témoignent de l'intention des élus de se saisir des grands enjeux de fonctionnement de leur territoire afin de lui assurer un plein essor et de donner un sens aux orientations qui seront prises.

Cette révision conjuguée avec les démarches de SCoT conduites par les autres pays riverains est l'occasion de mettre en évidence la nécessaire cohésion de ce territoire (exemple : action sociale et solidarité entre générations) fortement polarisé par les grandes agglomérations situées à son pourtour pour impulser un véritable coopération *(cf. §7)*. Il convient pour cela de rechercher la coordination et l'articulation des orientations prises par chaque territoire pour mieux les partager et assurer une mise en œuvre cohérente des projets pilotés par les acteurs locaux.

La conduite du SCoT devra s'appuyer sur des stratégies supra-communales qui transcendent les différents bassins de vie présents sur le pays et renforcent sa cohésion face à l'influence des pôles extérieurs.

Échanger, partager, c'est faire projet ! et les thèmes prioritaires à traiter entre ces futures intercommunalités seront :

- **Le renforcement de l'armature territoriale** précisant les pôles privilégiés pour accueillir l'essentiel de la population, des services et des emplois. A cet égard, le développement résidentiel important sur les franges des pays entourant l'agglomération orléanaise et de l'Île-de-France, à distance des services et des lieux d'emploi, doit faire l'objet d'une analyse approfondie.
- **La répartition équilibrée du potentiel de développement** des activités et de l'emploi. Les collectivités devront tenir compte de la politique économique du pôle urbain central et trouver pour chacun de leurs territoires un positionnement adapté. La traduction spatiale de ces choix doit contribuer à préserver le potentiel agricole et à atténuer les contraintes environnementales.

Il conviendra pour cela d'approfondir les thématiques engagées : les premières questions à débattre concernent la pérennité du maillage urbain ce sont l'organisation des transports, le devenir des zones de développement économique et la vulnérabilité énergétique des ménages modestes.

Mettre en place des outils communs : achever la démarche TVB en lien avec les pays limitrophes, prolonger par des outils tels que les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ciblées sur les performances énergétiques, les plans climat-énergie territoriaux (PCET), un schéma de développement commercial (SDC) ou la convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTECC) en matière d'intermodalité et de complémentarité des modes de transports avec la région Centre-Val de Loire.

Chacun de ces outils doit préciser les orientations générales du projet de territoire, en traduisant celles qui sont prioritaires sous forme d'objectifs et d'actions mesurables, et définir des indicateurs adaptés à chacune des politiques concernées pour assurer le suivi de leur mise en place.

7. Développer les interfaces avec les territoires voisins :

Plusieurs SCoT limitrophes au territoire du pays sont en cours de réalisation, (pays Loire Beauce, Montargois en Gâtinais et pays de la Forêt d'Orléans-Val de Loire) dans le Loiret mais également dans les départements frontaliers (Nemours-Gâtinais en Seine-et-Marne et pays de Beauce en Eure-et-Loir) ou déjà approuvé (région de Fontainebleau en Seine-et-Marne).

De nombreuses problématiques liées à la géographie transcendent les limites administratives : la Beauce, les Gâtines et la forêt d'Orléans. Telles sont notamment le cas de la sauvegarde des continuités écologiques et des paysages ou de la promotion touristique des terroirs. D'autres comme le commerce et la réduction des déplacements interrogent le grand territoire. La prise en compte de ces enjeux ou de ceux induits par de grands projets (LGV, Grand Paris Express) impose une approche coordonnée entre les différents SCoT concernés.

Le SCoT devra instaurer des échanges avec les territoires voisins pour apporter des réponses cohérentes et articulées à des enjeux géographiques communs qui intègrent les tendances de développement solidaire.

8. Promouvoir la démocratie locale :

Le Grenelle de l'environnement a donné un nouveau souffle aux projets territoriaux de développement durable en matière d'information du public et de participation des citoyens et des acteurs (économie collaborative) qui se renforce dans le cadre de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014. Après que plusieurs communes se soient dotées d'un agenda 21, c'est maintenant la CC du Beaunois qui entreprend l'élaboration de cette démarche qui donne une large place à la participation locale (habitants, associations...).

Favoriser la concertation publique : c'est une étape indispensable et un facteur important pour la réussite de projets. Elle doit permettre d'associer et de mobiliser les habitants, les associations locales et toutes autres personnes concernées par la démarche territoriale. Pour cela, un certain nombre d'outils de communication doivent être mis en place (réunions publiques, presse locale...) de préférence suffisamment avant l'arrêt final du projet pour permettre de solliciter le public et de recueillir les avis.

Ce processus de consultation ou de concertation préalable à la révision du SCoT ou à la réalisation de projets et d'opérations d'aménagement se distingue du travail mené avec les personnes publiques associées. C'est une action volontaire, porteuse de vivre ensemble, qui marque l'attention portée au cadre de vie.

Lexique			
Titre	Intitulé	Titre	Intitulé
ARS	**A**gence régionale de santé	**PAEN**	**P**érimètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
AVAP	**A**ire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine	**PAC**	**P**orté à connaissance
BIMBY	**D**ensification du tissu pavillonnaire *(Build in my backyard)*	**PCET**	**P**lan Climat-Énergie Territorial
CC	**C**ommunauté de communes	**PD(I)E**	**P**lan de déplacements (Inter) d'Entreprise(s)
CTECC	**C**onvention territoriale d'exercice concerté des compétences	**POCL**	**P**aris-Orléans-Clermont-Lyon
DAAC	**D**ocument d'aménagement artisanal et commercial	**PPBE**	**P**lan de prévention du bruit dans l'environnement
DDT	**D**irection départementale des territoires (du Loiret)	**PPRI(t)**	**P**lan de prévention des risques d'inondation (technologiques)
DOO	**D**ocument d'orientations et d'objectifs	**S(D)AGE**	**S**chéma (Directeur) d'Aménagement et de Gestion des Eaux
DREAL	**D**irection régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	**SDC**	**S**chéma de développement commercial
EPCI	**É**tablissement Public de Coopération Intercommunale	**SCoT**	**S**chéma de cohérence territoriale
IGN	**I**nstitut géographique national	**SRCAE**	**S**chéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
INSEE	**I**nstitut National de la Statistique et des Études Économiques	**SRCE**	**S**chéma régional de cohérence écologique
LGV	**L**igne à grande vitesse	**TC**	**T**ransport en commun
NTIC	**N**ouvelles technologies de l'information et de la communication	**TVB**	**T**rame verte et bleue
OPAH	**O**pération programmée d'amélioration de l'habitat	**ZAP**	**Z**one agricole protégée

Index des illustrations

Vue du pays (p1) – Carte du zonage en aires urbaines INSEE de 2010 (p3) – Carte de l'approche territoriale de la vulnérabilité énergétique des ménages en 2010 (p4) – Carte comparée de progression de la tache urbaine et de la population entre 1962 et 2008 (p5) - Carte des corridors et obstacles écologique relatifs aux trames vertes et bleues (p7) – Cartes des services offerts en 2013 (commerces de première nécessité et acteurs de santé de proximité) (p8) – Carte des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2011 (p9) – Carte de la situation sanitaire des captages d'eau destinée à l'alimentation en eau potable (p9) – Carte des communes et secteurs sous contraintes de risques technologiques et d'inondation par l'Essonne (p11) - Carte sur le réchauffement climatique et les incidences sur les forêts françaises (p15) – Cartes du taux de vacance au sein du parc privé en 2013 et des performances énergétiques des résidences principales en 2008 (p16) – Carte des communes avec des présomptions d'habitat indigne ou dégradé en 2013 (p17) – Carte de la desserte par les services de transports publics de voyageurs (p17)

Observatoire de l'habitat du Loiret - ADIL / CG 45 2013

Données de population - janvier 2011 -

PLUi de la CC du Bellegardois

Analyses Centre n°17 : Des équipements et services inégalement répartis en Centre-Val de Loire - INSEE juillet 2015

accessible sur le site insee.fr : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=21&ref_id=23158

Modélisation des aires de répartition des groupes chorologiques

Répartition géographique de 7 groupes chorologiques estimée par analyse discriminante en fonction du climat actuel (2008)

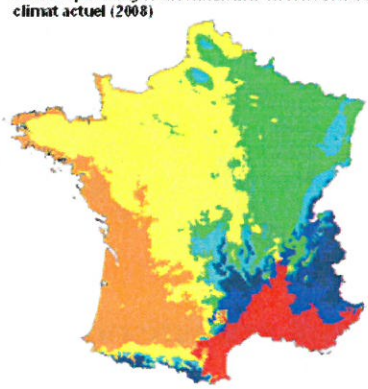

Répartition géographique de 7 groupes chorologiques estimée par analyse discriminante en fonction du climat futur

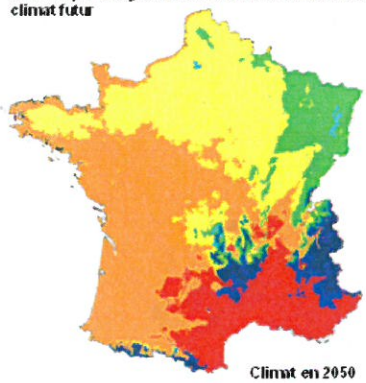

Climat en 2050

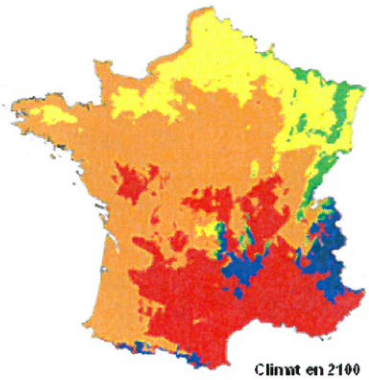

Climat en 2100

Groupe 1 :
essences de l'étage subalpin (Alpes, Massif-central, Pyrénées orientales)
- Alnus viridis (aune vert)
- Laburnum alpinum (cytise des Alpes)
- Pinus cembra (pin cembro)
- Pinus montana (pin mugho)
- Prunus brigantiaca (prunier de Briançon)
- Rhamnus alpina (nerprun des Alpes)
- Sorbus mougeoti (alisier de Mougeot)

Groupe 2 :
espèces présentes à l'étage montagnard dans les Alpes (à des altitudes inférieures aux espèces du groupe 1), les Pyrénées orientales, la bordure sud-ouest du Massif-central et le Jura.
- Acer opalus (érable à feuilles d'obier)
- Alnus incana (aune blanc)
- Euonimus latifolia (fusain à larges feuilles)
- Hippophae rhamnoides (argousier)

Groupe 3 :
espèces communes à l'ensemble des régions de montagne et pouvant s'étendre à l'étage collinéen dans le quart Nord-Est de la France ou ayant été introduites dans le Nord-Ouest
- Abies alba (sapin)
- Laburnum anagyroides (cytise faux ébénier)
- Picea excelsa (épicéa)
- Sambubus racemosa (sureau rouge)
- Sorbus aria (alisier blanc)
- Sorbus aucuparia (sorbier des oiseleurs)
- Ulmus scabra (orme de montagne)

Groupe 4 :
- Aces platanoides (érable plane)
- Aces pseudoplatanus (érable sycomore)
- Fagus silvatica (hêtre)
- Pinus sylvestris (pin sylvestre)

Groupe 6 :
- Castanea sativa (châtaigner)
- Rhamnus frangula (bourdaine)
- Cedrus brevifolia (cèdre de Chypre)
- Mespilus germanica (néflier)

Groupe 7a :
espèces de la moitié Ouest de la France, principalement les Landes de Gascogne, le Massif armoricain, la Sologne, et pouvant s'étendre jusque dans le midi
- Erica scoparia (bruyère à balais)
- Pinus pinaster (pin maritime)
- Quercus toza (chêne tauzin)

Groupe 8 :
espèces méditerranéennes
- Arbutus unedo (arbousier)
- Celtis australis (micocoulier)
- Cercis siliquastrum (arbre de Judée)
- Cupressus sempervirens (cyprès)
- Erica arborea (bruyère arborescente)
- Ficus carica (figuier)
- Fraxinus oxyphylla (frêne oxyphylle)
- Juniperus oxycedrus (genévrier oxycèdre)
- Juniperus phoenicea (genévrier de Phénicie)
- Laurus nobilis (laurier sauce)
- Olea europaea (olivier)
- Ostrya carpinifolia (ostrya)
- Phillyrea latifolia (filaria à larges feuilles)
- Phillyrea angustifolia (filaria à feuilles étroites)
- Pinus pinea (pin pignon)- Pistacia lentiscus (pistachier lentisque)
- Pistacia terebinthus (pistachier térébinthe)
- Pinus halepensis (pin d'Alep)
- Quercus ilex (chêne vert)
- Quercus suber (chêne liège)
- Rhamnus alaternus (nerprun alaterne)
- Rhus coriaria (sumac des corroyeurs)
- Viburnum tinus (viorne tin)

Réchauffement climatique et forêts françaises *(Source INRA Nancy)*

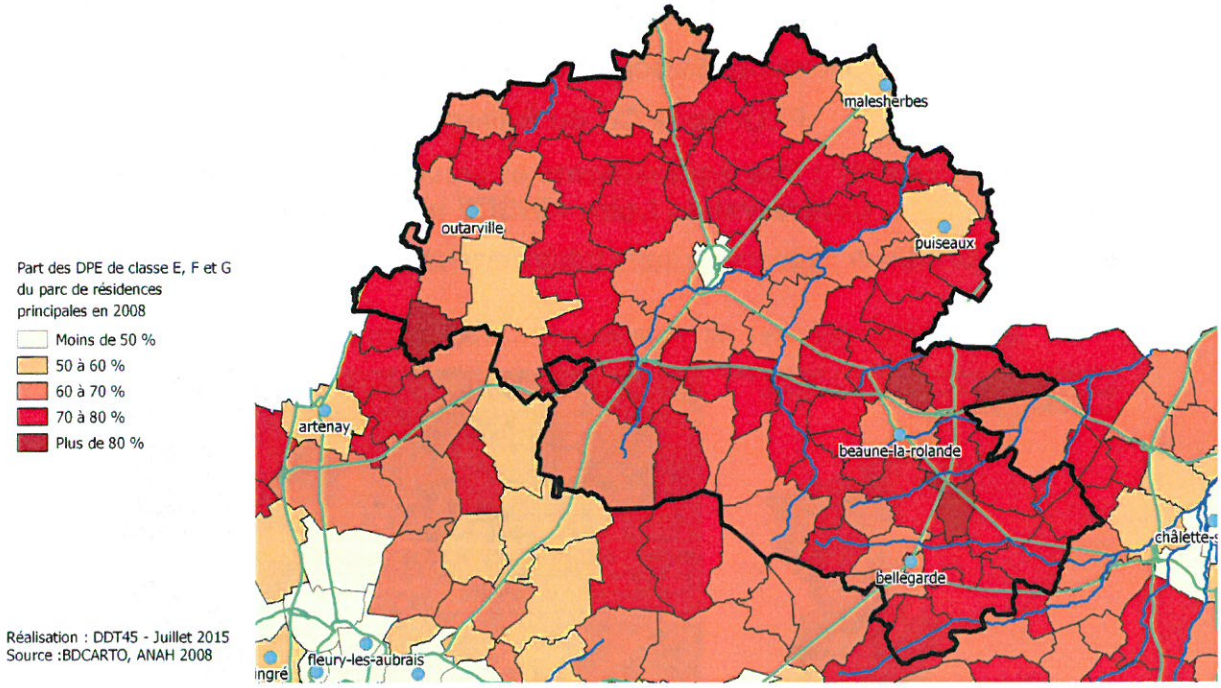

Un parc de résidences principales globalement peu performant du point de vue énergétique

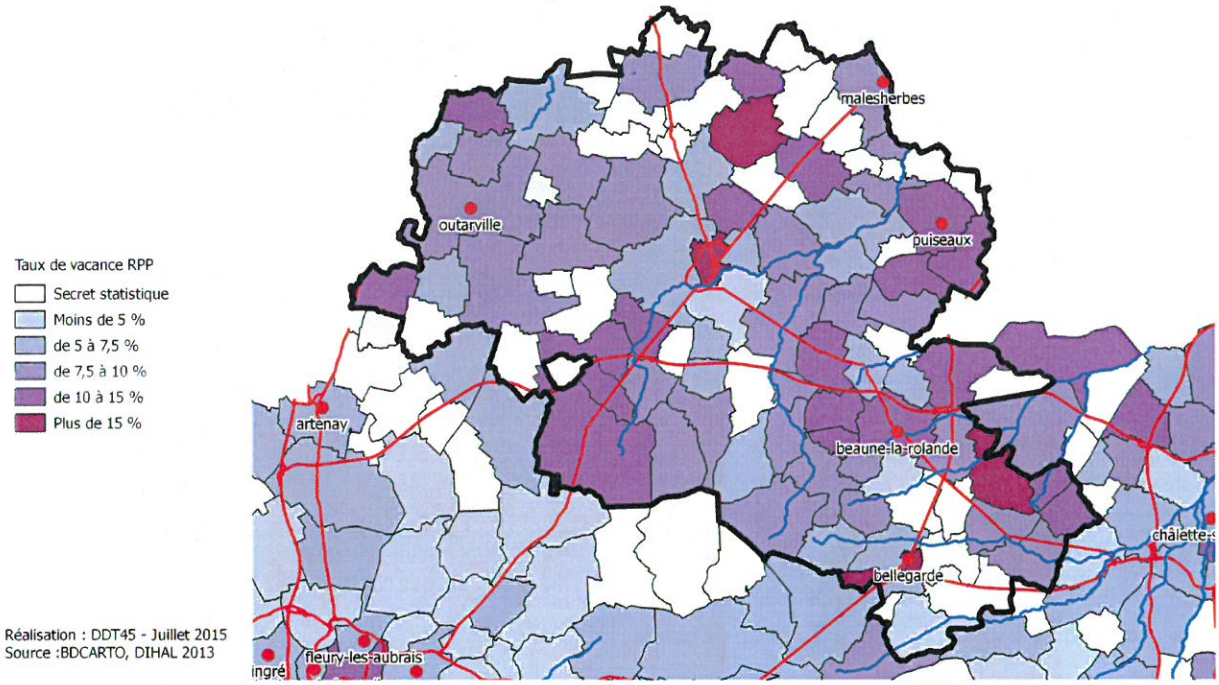

Taux de vacance des résidences du parc privé

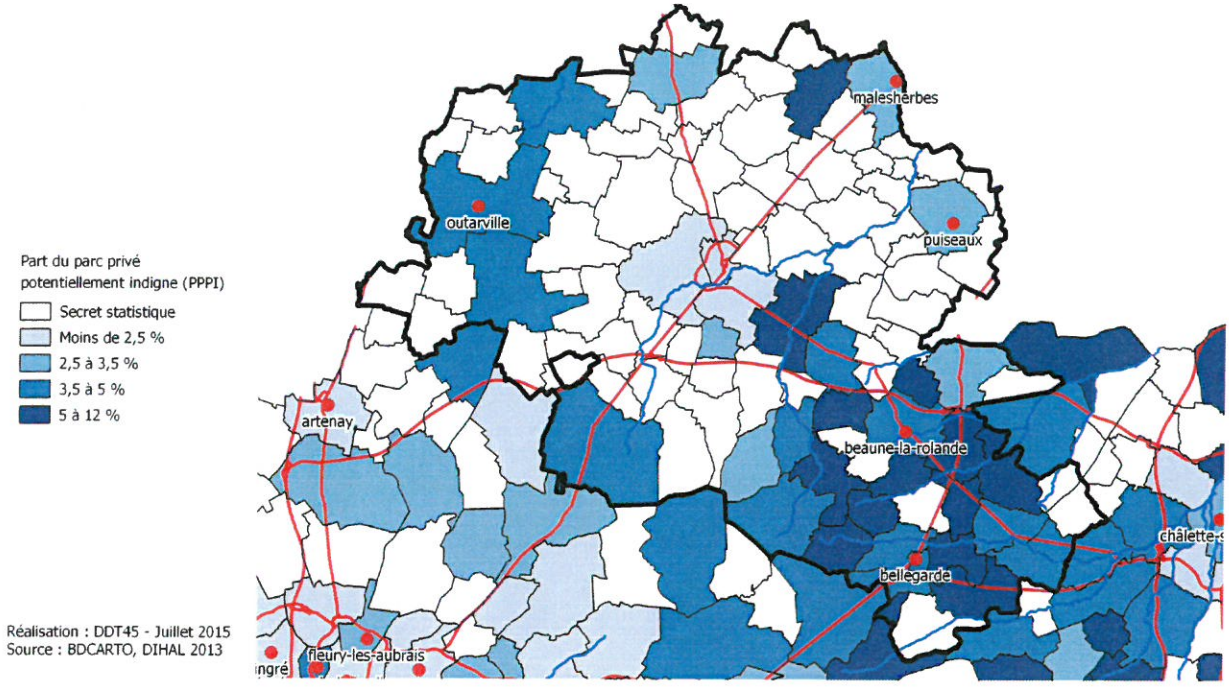

Le parc privé potentiellement indigne

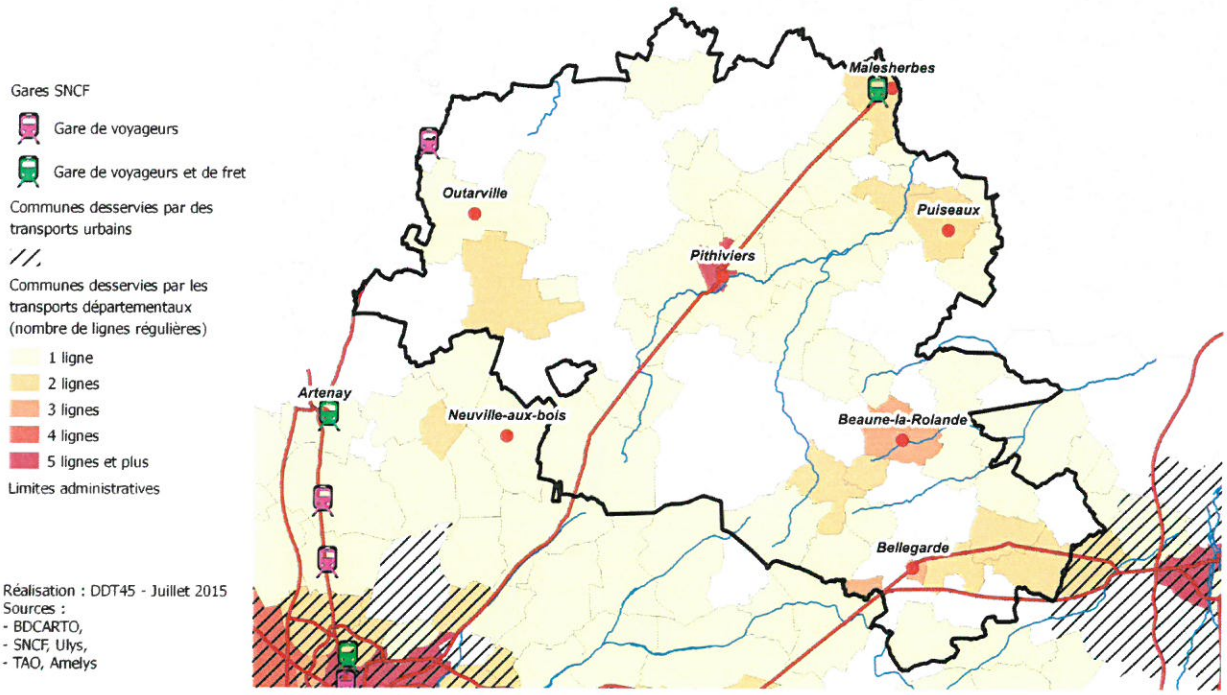

Desserte en transports en commun